



BONNE ANNEE 2015 !

Si l'année 2014 s'est plutôt bien terminée pour nos actions avec le retrait de la Société Générale du Projet Alpha Coal (campagne « anti-requins ») et la remise de l'Initiative Citoyenne Européenne contre les traités TAFTA et CETA à Jean-Claude Juncker, président de la Commission Européenne, l'année 2015 ne nous verra pas au chômage militant ! La campagne anti-requins va

se poursuivre, et des actions locales nous attendent (voir les articles qui suivent).

Donc bonne année et bonne santé à tous, participation militante les possibilités de chacun et n'hésitez pas à diffuser les informations contenues dans ce bulletin !

Les groupes d'animation
des 3 comités locaux

Pas de "CENTER-BOUSES" en Creuse !

Lors du passage de la "Caravane des convergences de Luttes" en route vers Notre Dame des Landes à Peyrelevade le 29 juin dernier organisé conjointement avec la Confédération Paysanne du Limousin et Attac 87, des contacts avaient été pris avec des paysans riverains de La Courtine et des citoyens interrogatifs sur le projet d'un centre d'engraissement des **1000 veaux** (+ 400) à ST Martial Le Vieux en Creuse.

Ce projet porté par la Société par Actions Simplifiées (SAS) **Alliance Millevaches**, créée en décembre 2010, par 12 "actionnaires"... (beurk !) aurait pu laisser croire à quelque chose de plus compatible avec l'idée que nous nous faisons de l'Agriculture "Paysanne" à visage humain? Mais voilà, nous nous doutions bien qu'il y avait un

"mais" derrière toutes ces bonnes intentions! Le groupe industriel Jean-Rozé (Intermarché) a promis d'acheter les 1400 taurillons fournis chaque année par des **éleveurs actionnaires** de la SAS Alliance-Millevaches. Le dossier concernant ce projet a été méticuleusement et discrètement gardé au chaud, de manière à pouvoir mener l'Enquête Publique (EP) sans trop de remous, ni attirer l'attention des "empêcheurs d'engraisser en rond"... Quelques "fuites" ont bien commencées à éveiller les soupçons sur le montage de cette "usine à gaz". Difficultés d'aller glaner des informations "fiables" et de

prendre différents contacts avec les instigateurs de ce projet!

Une réunion a bien eu lieu en septembre 2014 aboutissant à la rédaction d'une lettre ouverte aux élus du PNR (qui ne semblaient pas tous êtres bien au courant) et des représentants des communes engagées sur ce projet, formulant nos interrogations, nos inquiétudes et réserves, d'où la décision de proposition de création d'un collectif.

Ce projet que l'on ne peut pas raisonnablement appeler "ferme" puisqu'il s'agit bien d'usine (au même titre que la ferme usine des 1000 vaches près d'Amiens) est porté par la Com Com des sources de la Creuse, a bénéficié de fonds importants issus du plan local de revitalisation suite au désengagement de l'état sur les "ex" terrains militaires de La Courtine. Ces fonds auraient contribué à la création d'une maison de retraite, d'une maison de santé, et du **centre d'engraissement des 1400 veaux** (à hauteur de **400 000 € !**) Et pour mieux faire avaliser ce projet, une petite couche de "Greenwashing" par ci et de "développement durable" par là, vas'y j't'embrouille puisque la toiture des bâtiments sera recouverte de panneaux photos-voltaïques et que le lisier produit ira alimenter un méthaniseur (artifice très en vogue ces derniers temps) et vive l'énergie verte ! Comme vous ne vous en doutez sans doute pas, le président de la FDSEA Creuse fait parti des éleveurs porteurs

du projet.....mais a quand même eu le courage de venir avec 4 de ses collègues agriculteurs participer à la dernière réunion du 24 novembre où les participants étaient venus nombreux, posant des questions pertinentes sans que les échanges soient "houleux" malgré les nombreuses divergences ! Une habitante riveraine s'inquiète et regrette le manque de mobilisation citoyenne lors de l'enquête publique.

Une élue de Bourgueuil nous précise que fin 2011, Jean-Marc Michelon, président de la Com com des sources de la Creuse, avait une date butoir pour utiliser les 400.000€ du ministère de la Défense, et les a uniquement "orientés" sur le projet des 1000 veaux : un seul élu du Conseil Général de la Creuse a voté contre ce projet ! Le méthaniseur initialement prévu sur la commune d'Ussel, n'avait pas été envisagé sur celle de St Martial. Les arguments des éleveurs porteurs du projet seraient "recevables" si réellement le fait de vouloir relocaliser l'ensemble de la production et éviter que ces veaux partent à l'engraissement en Italie, afin d'être "finis".....sur place: mais voilà peut-on encore parler d'agriculture, lorsque l'on a affaire à usine de près de 1400 unités? Nous sommes bien dans une logique d'industrialisation avec des animaux qui seront finis "hors sol"? Avec quel type de nourriture? locale certainement pas puisque ces éleveurs nous proposent de les nourrir avec des céréales provenant de Gironde et des Landes à 200km à la ronde, du blé, du triticale, du maïs, de la pulpe de betterave ? (Limagrain et Maïs-Adour, ça ne vous rappelle rien?) ou pire: " On aura des tarifs réduits pour l'importation de gros volumes de céréales"... (Brésil ou Argentine ?) .Quels type de risques d'épidémies ou d'endémies avec une telle concentration? Miroir aux alouettes en termes d'emplois! A une période où il faut revoir notre « empreinte carbone » à la baisse, n'y a t-il pas suffisamment de poids-lourds sur nos routes? Si le contrat de production lié avec Jean Rozé engage cet industriel à acheter tous les veaux à leur sortie, quelles garanties sur une juste rémunération des producteurs? Quelles garanties sur le cours des céréales soumises à spéculation? Quelles garanties sur le prix de rachat du KW/h fournis par les panneaux, sur leur rendement réel, leur amortissement et leur recyclage? Quelles garanties sur la quantité d'énergie récupérée par le méthaniseur et son prix de vente? Et les digestats seront-ils un

"complément alimentaire" pour les truites du plateau?

Nous sommes bien dans une logique purement comptable et si l'un de ces 3 paramètres vient à défaillir, c'est bien l'ensemble du système qui s'effondre, entraînant tous les initiateurs de ce projet à haut risque dans l'impasse, voir à la faillite!

Cette problématique ne concerne plus seulement les seuls agriculteurs, mais aussi les consommateurs qui souhaitent une traçabilité sans faille, une qualité correspondant à leurs attentes, quitte à modifier leurs comportements alimentaires, mais aussi et surtout nous les contribuables qui ont plus que nos avis à donner sur la bonne utilisation des fonds publics, qui plus est pour un projet qui ne relève pas de l'intérêt général! Si nous ne sommes pas contre ce projet par principe, c'est bien pour un autre modèle de production en respect avec le travail de nos paysans/ paysannes sans oublier le bien être animal, le tout dans un contexte à échelle humaine, se rapprochant des méthodes de pratiques liées à l'agroécologie (qui n'a plus à faire ses preuves). Si nos paysans ne veulent pas y laisser leur chemise il faudra bien envisager de changer ce modèle de productivisme agricole qui tue à petit feu la paysannerie un peu partout dans le monde : lorsque l'on nous répond : *"on n'est pas contre les industriels, 80% de la viande va en grande surface, on est contre les pratiques des grandes surfaces"*. On est obligé de prendre l'argent là où il y en a, donc de s'associer avec Jean Rozé. On a un loyer sur 20 ans à la COM COM. Sauf que celles et ceux qui n'ont pas fait ces choix s'en sortent peut-être aussi honorablement, mais ne sont pas "aliénés" à ce système dévastateur qui d'un projet initial d'élevage se trouve transposé en projet "business" qui échappe totalement à la maîtrise des éleveurs: la preuve?

La ferme des 1000 vaches à Amiens: il n'y en a aujourd'hui 480 au lieu des 1000 prévues à l'origine , dont déjà plus de 10 sont mortes dans des conditions encore ignorées....., cette "usine concentrationnaire" est entourée de barbelés de 2m de haut, les 4 ou 6 ouvriers eux aussi enfermés et employés à gérer un tel cheptel ne doivent guère s'épanouir avec des salaires de misère. La capacité du méthaniseur a été réduite d'un bon tiers suite à des problèmes de gestion des digestats, ça ne pourra pas tenir longtemps.

Si nous vivons à proximité du "château d'eau de la France", nous n'avons pas du tout envie de concurrencer la Bretagne avec sa triste production d'algues vertes !

Il y a bien d'autres solutions à proposer, on peut finir les animaux ici et à l'herbe (coût insignifiant) ce qui est important, c'est bien une vie "sociale" sur le PNR, et le soutien aux petits projets locaux à dimension humaine pour la vie sur le territoire, des exemples concrets existent déjà. La Maire de Faux la Montagne, pointe le peu d'informations communiquées sur ce projet et plus particulièrement sur les panneaux, et le méthaniseur.

Le PNR n'aurait pas été saisi par les porteurs du projet, mais en fait 2 membres du bureau du PNR sont adhérents à la SAS à titre individuel. (Conflit d'intérêt ? rétention d'information?) Comment est-il possible d'intégrer ce type de projet dans un Parc Naturel Régional? Quelle image pour notre territoire? L'agri-tourisme est lui aussi un mode de développement économique valorisant à développer.

Attac dans ses nombreuses démarches d'éducation populaire s'attache à favoriser les

circuits courts, la vente directe, l'approvisionnement local si possible des cantines scolaires ou administratives, les maisons de retraites, avec des produits de qualités à travers nos territoires vivants, respectueux des populations et de leur environnement, de la terre et de ceux qui la cultivent afin de développer sur "le plateau" (et ailleurs) une chaîne de divers métiers autour de l'élevage.

Pour s'opposer à cette usine et proposer des alternatives, un collectif regroupant des acteurs locaux, des citoyens, des paysans, des associations, des collectifs et bien des personnes intéressées par d'autres choix qu'un productivisme effréné datant des années 60 et imposé, vient de voir le jour à Peyrelevade.

Le nom de ce collectif en attente de validation s'oriente vers " Mille-Voix" (pour s'opposer aux Mille-Veaux !)

Jipé C.

Si vous désirez rejoindre ce collectif, écrivez nous à : collectif1000voix@gmail.com

Votre soutien moral comme financier seront les bienvenus, Merci

Agriculture et traités de commerce et d'investissement (CETA - TAFTA)

Le 1^{er} décembre, le collectif "Stop TAFTA 87" et la Confédération paysanne de la Haute-Vienne organisaient une soirée sur ce thème. Jacques Pasquier, référent de la commission politique agricole de la Confédération paysanne nationale et paysan dans la Vienne, présentait le sujet. Jean-Paul Denanot, député européen, était invité à répondre à des questions permettant de connaître son avis en la matière.

Généralités

Le principe de précaution, fondamental dans l'UE, n'existe pas aux USA où la preuve de la nocivité d'un produit doit être fournie, seulement après mise sur le marché. Le mécanisme de « Règlement des Différends Investisseur/État » (RDIE-ISDS), présent dans ces traités, permet à des entreprises qui s'estiment lésées par des décisions prises par des États ou des collectivités, de les attaquer devant un système judiciaire privé. Le Conseil de Coopération en matière de réglementation, institué par ces traités, pourra revenir sur les réglementations existantes et se prononcer sur des projets de réglementations à venir. Il agira en dehors de tout principe démocratique.

Des systèmes agricoles et des principes différents

Jacques Pasquier a bien mis en évidence les différents systèmes existant, tant au Canada (pour CETA) et aux États-Unis [USA] (pour TAFTA) qu'en Union européenne [UE] (pour CETA et TAFTA).

La superficie moyenne des fermes varie considérablement (de 13 ha dans l'UE à 315 ha au Canada, en passant par 52 ha en France et 170 ha aux USA). Le nombre de personnes travaillant sur 1000 ha varie aussi (5 ou 6 personnes au Canada et aux USA et 57 personnes dans l'UE). Les systèmes d'élevage sont différents et les coûts de production de viande bovine varient ; ils sont de 361 euros/tonne aux USA, 419 euros/tonne en France et 467 euros/tonne, en Italie. Si le prix d'achat des animaux est sensiblement le même partout, l'alimentation revient moins cher dans l'UE où les animaux sont généralement nourris au pré et avec moins de compléments (hormones ...). En revanche, aux USA, les coûts des équipements sont plus faibles où les règles concernant le bien-être animal sont absentes ; la rémunération du travail y est également moins élevée et la traçabilité, dont certains excès peuvent être contestés, est absente.

Les hormones pour accélérer la production de viande ou pour augmenter la production laitière sont autorisées outre-Atlantique mais interdites

dans l'UE. La viande issue d'animaux clonés est consommée aux USA ; dans l'UE, **les denrées alimentaires obtenues à partir d'animaux clonés** ne peuvent être mises sur le marché qu'après autorisation faisant suite à une évaluation des risques sanitaires. Aucune autorisation n'a été donnée à ce jour. Le problème est également posé pour les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) dont la présence dans des denrées alimentaires ne fait l'objet d'aucun étiquetage aux USA.

Les semences de ferme sont autorisées en France, par le biais d'une Contribution Volontaire Obligatoire (CVO) pour rétribuer le travail des sélectionneurs. Au Canada et aux USA, les brevets déposés par deux ou trois multinationales semencières leur ont permis de s'emparer de plus de 90 % des semences agricoles cultivées ; les semences de ferme sont des contrefaçons et sont saisies.

La Politique Agricole Commune (PAC) a mis en place des aides octroyées aux agriculteurs européens, ces subventions sont dix fois plus élevées à l'hectare, en Union Européenne qu'aux États-Unis. L'écart est moins important si on considère le versement par agriculteur, mais ces paiements se verront remis en cause par la signature des traités. Depuis 1999, le respect de l'environnement et le développement rural figurent dans les traités existant au sein de l'UE, le grand marché transatlantique mettra à mal ces principes.

Les positions de M. Denanot

Il ne remet pas en cause les traités de libre-échange et pense que les négociations avec les États-Unis doivent se poursuivre. Il considère que le parlement européen a un devoir de vigilance et la capacité à faire bouger les lignes. *Une précision s'impose : en l'état actuel de la réglementation de l'UE, les parlementaires ne discuteront pas le contenu des traités, ils pourront simplement voter oui ou non !*

Il est satisfait de la mise à disposition des documents de discussion, par la commission, pour les parlementaires. *Une précision s'impose : tous les documents de négociations ne seront pas déclassifiés (sortis du secret qui les entourait) et ils seront accessibles dans une salle spécifique, uniquement pour les parlementaires.*

Il pense que le principe de précaution est fondamental pour l'UE, les divergences avec les USA sont tellement profondes qu'il ne voit pas bien comment on peut avancer sereinement sur ces questions. *Remarque : peut-être faut-il arrêter les négociations ?*

Il trouve que le modèle européen de protection de la santé est pertinent, il a fait ses preuves, il faut respecter ce qui a été fait et continuer. Il déclare que la PAC est une magnifique réussite de l'UE, il ne faut pas abandonner les réglementations, il faut s'insurger contre le fait que ce sont les grands groupes qui profiteront des traités, il s'insurgera contre ça. Le modèle agricole de nos régions est pertinent et permet de tenir les territoires, de faire en sorte que des emplois existent encore sur ces territoires. Il juge inimaginable que tout ce qui a été créé au niveau des circuits courts, des approvisionnements de proximité, de l'agriculture paysanne ne puisse pas se poursuivre. L'activité rurale est indispensable. Il souhaite que ces questions soient traitées. *Remarque : ces questions n'intéressent pas vraiment les transnationales, ni leurs lobbies pourtant largement représentés dans les négociations. M. Denanot se bercerait-il d'illusions ?*

Il sera vigilant sur le Conseil de Coopération en matière de réglementation qui ouvrirait la porte à de nouvelles négociations sans que cela passe par les circuits réglementaires ; ce serait un grave danger. Il est catégoriquement opposé au mécanisme de Règlement des Différends Investisseur/État.

Il pense que l'abaissement des droits de douane ne pose pas de problèmes importants par rapport au respect des réglementations des uns et des autres, sans favoriser un système par rapport à l'autre. *Remarques : les droits de douane permettent justement de rééquilibrer les valeurs des échanges entre des systèmes trop différents. Le but des traités n'est pas de garder les règles de chacun, mais de les "harmoniser" !*

Dans ses réponses aux deux dernières questions, M. Denanot s'engage fermement !

Si ces traités sont soumis au Parlement européen tels qu'on les connaît actuellement, quelle sera votre position ?

"S'ils continuent sur ces bases-là, mon vote sera clairement négatif, de ce côté-là, je n'ai pas d'état d'âme !"

Si votre position est différente de celle de votre groupe parlementaire, maintiendrez-vous votre position personnelle ?

"Liberté de vote ... On essaie d'arrêter des votes communs, c'est souvent le cas. Mais sur des sujets aussi épineux que celui-là, chacun vote comme il l'entend. Là, ce sera évidemment le cas."

Notre devoir de citoyens sera de nous mobiliser pour promouvoir et soutenir cette démarche auprès de tous les parlementaires !

La Mine d'Or, la « pollution s'éveille »

Le ministre du redressement productif (« Montebourdes ») a accordé – le 18 novembre 2013 un « permis exclusif de recherche » (PER) de mines d'or, cuivre, argent, zinc, antimoine, étain et substances connexes dit « Permis de Villeranges ».

Accordé à la société COMINOR, son périmètre s'étend sur une surface de 47,6 Km² : Auge, Bord-Saint- Georges, Chambon-sur-Voueize, Lépaud, Lussat, Sannat et Tardes sont les communes situées sur la zone du permis exclusif de recherche dit « Permis de Villeranges ». Elles ont été concernées par une pseudo-consultation (mascarade) pendant les grandes vacances 2013, elle a touché 13 personnes sur 3000 habitants du secteur, ce qui n'a pas empêché le ministre d'accorder ce permis.

Comme tant d'autres projets nuisibles et « opaques » qui éclatent au grand jour, les citoyens, les associations et des élus se mobilisent : Le « *Collectif de vigilance contre les projets miniers* » désormais reconnu, enquête et mobilise afin d'informer « objectivement » les populations inquiètes. Malgré la tenace opposition et les réticences du maire de Lussat, le collectif organisa courageusement le 26 juillet dernier son premier festival « No-Mines'Land » avec conférences, marchés de produits locaux, animations et attractions pour enfants, musiques variées et entraînantes « multi-public » . Le tout dans une ambiance bucolique, colorée et paisible malgré la présence de 500 à 600 personnes venus non seulement des environs, mais de toute la région Limousin , de Charente, Corrèze, Dordogne, écouter et s'informer sur ce qui les attendait, flâner et soutenir solidairement cette action. Certains avaient même faits le déplacement depuis Notre Dame Des Landes ! Tout le monde (à part les porteurs de projet bien sûr), a compris que nous ne souhaitons accepter de laisser « bousiller » inexorablement la nature, particulièrement sensible comme celle-ci (zone Natura 2000) attenante au parc naturel du remarquable « étang de Landes » (classé Réserve nationale en 2004) seul étang Limousin d'origine naturelle, ce plan d'eau de 100 hectares, réserve naturelle nationale, abrite plus de 400 espèces végétales et de 600 espèces animale , « patrimoine hydraulique » qui n'est pas encore tout à fait près à devenir la plus grande réserve d'arsenic » de la région, à contrario de la mine Saint Joseph à St Félix de Pallières, qui n'a toujours pas été dépollué depuis la fermeture de

la mine ... en 1971). Nous avons une autre conception concernant la transmission du « patrimoine ». La nappe phréatique de Gouzon desservant 18 communes n'est située qu'à quelques kilomètres de là. Sans oublier les rivières qui ont la mauvaise idée de traverser la zone de forage. Les sources du Cher pourraient également profiter de ce gisement ! Depuis le 24 juillet dernier, plus de 7 mois de silence, l'inquiétude va grandissante, une vague d'interrogations, de rumeurs circulent, précurseurs d'un mécontentement qui se généralise. Le passé récent de la région au Châtelet (550 000 tonnes de déchets arseniés) et celui de la pollution à l'arsenic difficilement maîtrisée dans l'eau potable sur le bassin de Gouzon restent présents dans la mémoire des habitants.

Mais ce pays où l'on peut encore rêver sous le silence, sans panneaux publicitaires pour verrouiller l'imaginaire. Les artistes sages viennent s'y reposer, certains de voir leur tranquillité respectée et c'est un pays qui ne fait pas de bruit, où les gens vivent sereins et en bonne santé, alors pourquoi les exposer à un risque avéré de « fièvre jaune » ? COMINOR (Compagnie Minière Or) n'est pas le nom d'un médoc' générique, mais bien celui d'un poison mortifère qui a déjà fait suffisamment de victimes, elle avait même signé une convention avec la société de prospection LA MANCHA (AREVA possédait jusqu'en 2012, 63 % des actions de LA MANCHA.....) et comme nous l'avons appris récemment TOTAL servirait aussi sans doute de « faux-nez » à tous ces empoisonneurs !

Comme tant d'autres projets nuisibles et « opaques » qui éclatent au grand jour, les citoyens , les associations et des élus se mobilisent : Le « *Collectif de vigilance contre les projets miniers* » désormais reconnu, enquête et mobilise afin d'informer « objectivement » les populations inquiètes. Malgré la tenace opposition et les réticences du maire de Lussat, le collectif organisa courageusement le 26 juillet dernier son premier festival « No-Mines'Land » avec conférences, marchés de produits locaux, animations et attractions pour enfants, musiques variées et entraînantes « multi-public ». Le tout dans une ambiance bucolique, colorée et paisible malgré la présence de 500 à 600 personnes venus non seulement des environs, mais de toute la région Limousin , de Charente, Corrèze, Dordogne, écouter et s'informer sur ce qui les

attendait, flâner et soutenir solidairement cette action. Certains avaient même faits le déplacement de puis Notre Dame Des Landes ! Tout le monde (à part les porteurs de projet bien sûr), a compris que nous ne pouvions accepter de laisser « bousiller » inexorablement et sans rien dire la nature, particulièrement sensible comme celle-ci (zone Natura 2000) attenante au parc naturel du remarquable « **étang de Landes** » (classé Réserve nationale en 2004) seul étang Limousin d'origine naturelle, ce plan d'eau de 100 hectares, réserve naturelle nationale, abrite plus de 400 espèces végétales et de 600 espèces animale, « patrimoine hydraulique » qui n'est pas encore tout à fait près à devenir la plus grande réserve d'arsenic » de la région, à contrario de la mine Saint Joseph à St Félix de Pallières, qui n'a toujours pas été dépollué depuis la fermeture de la mine ... en 1971) Nous avons une autre conception concernant la transmission aux générations futures de « notre » patrimoine. La nappe phréatique de Gouzon qui desservant 18 communes n'est située qu'à quelques kilomètres de là. Sans oublier les rivières qui ont la mauvaise idée de traverser la zone de forage.

Les sources du cher pourraient également profiter de ce gisement ! Des réunions d'informations et de suivi ont lieu régulièrement, un prochain festival est en gestation pour l'été prochain. Nous ne voulons pas de chercheurs d'or, nous ne voulons ni Picsou, ni les frères Rap- tout, ni Wotan, ni Alberich. Nous voulons encore un peu d'air pur, un peu d'eau buvable, un zest d'humanité et, de la part de nos gouvernants, le respect de nos choix de vie. Nous voulons rester ici vivants.

COMINOR dehors !

COMINOR tu pues la mort !



Des infos sur le blog du Collectif de vigilance sur les projets miniers Creusois :
<http://minesencreuse.blogspot.fr/>
Contact : pierre4808@laposte.net

Jipé C.

Quelques nouvelles du front de la finance mondialisée ! Épisode n° 2

Et voici comme promis le deuxième épisode de cette série sur la finance mondialisée. Après avoir présenté en novembre 2014, quelques exemples du cynisme de monde de la finance, nous vous présentons aujourd'hui, quelques acteurs qui dénoncent cette finance ; en attendant une troisième partie qui démontrera que la lutte contre le système financier actuel est « la mère de toutes les batailles ».

Parmi ceux qui sont à l'origine de témoignages sur les malversations financières, voici une série de personnes, les connaissez-vous ? Commençons par des journalistes : Denis Robert, Antoine Peillon, Éric Walravens, Fabrice Arfi et Laurent Mauduit de Médiapart, Agnès Gattegno, réalisatrice et il faudrait en ajouter bien d'autres ... Poursuivons ensuite par des économistes qui ont mis en évidence ou approfondi les malversations financières comme Gael Giraud, chercheur au CNRS et jésuite (www.gaelgiraud.net). Et terminons par des personnes qui au sein de leur entreprise dans laquelle ils travaillaient, ont découvert des pratiques immorales ou illégales et qui les ont dénoncées, on les nomme parfois des lanceurs d'alerte, ils sont là aussi nombreux ; nous allons parler de deux en particulier : Hervé Falciani et Antoine Deltour et d'un troisième Patrick Saurin.

Vous ne connaissez pas Hervé Falciani ?

Hervé Falciani est l'ancien responsable du réseau informatique de la banque britannique HSBC à Genève. Embauché par HSBC Private Banking en 2000, installé à Genève depuis 2006, Hervé Falciani se plonge dans les systèmes informatiques de la banque. Dès 2006, il aurait tenté d'alerter les autorités suisses sur des mécanismes de fraude sophistiqués mis au point par la HSBC. « J'ai travaillé sur le système Hexagon qui permet d'effectuer des transferts internes d'un compte à un autre sans laisser de traces. Si l'on annule un ordre, personne ne peut vérifier que cet ordre a vraiment existé. (...) Si on élimine les données d'un serveur X pour les dupliquer dans un serveur Y, on ne laissera pas de trace de ces données dans le premier serveur. Et il se peut qu'un serveur soit en Suisse et l'autre à Hong Kong : un authentique labyrinthe. Si au sein de la banque, personne n'est disposé à collaborer avec la justice, les enquêtes sont vouées à l'échec. »

Il découvrira aussi d'autres systèmes opaques de démarchages en vue de favoriser l'évasion fiscale vers la Suisse. Après avoir de nouveau sollicité les autorités helvètes, il quittera HSBC avec plusieurs listes d'exilés fiscaux avec décryptages et signatures numériques .

Pendant plus de 5 ans tout aura été tenté pour disqualifier et Hervé Falciani et les informations qu'il a récupérées. Emprisonnement en Espagne où il s'est réfugié, essai de récupération des listes de clients d'HSBC, intimidations sur sa famille et ses proches : sa femme a perdu son emploi le lendemain de la diffusion de Cash Investigation sur Antenne 2, négociations avec des juges suisses pour obtenir son silence contre une peine avec sursis ("vous reconnaissez une partie des faits, vous serez condamné avec sursis et on tirera un trait") . Les informations et ces listes ont failli disparaître plusieurs fois, récemment le procureur Eric de Montgolfier dans son dernier ouvrage explique comment il a organisé des fuites vers le Canard Enchaîné pour empêcher le ministre de l'intérieur de faire disparaître ces documents.

Aujourd'hui, Hervé Falciani vit sous protection policière comme son collègue américain qui a dénoncé les opérations de blanchiment de la drogue effectuées par HSBC entre le Mexique et les États Unis. En décembre 2012, HSBC a payé 1, 5 milliard d'euros pour mettre fin à une série d'enquêtes menées par le Trésor, le Département de la Justice, des agences fédérales et le procureur général de Manhattan à New York sur ces complicités de blanchiment.

Les listes détenues par Hervé Falciani démontrent l'ampleur de la fraude et le haut niveau de responsabilité au sein de la banque de ces défiscalisations illégales. Qui aujourd'hui est capable de dire si toutes ces informations ont été exploitées ?

De son côté et en tant que journaliste Antoine Peillon a décrit les mêmes procédés mis en place en France par UBS pour inciter entreprises et particuliers à l'évasion fiscale vers la Suisse. Observant une justice peu encline à s'intéresser à ces délits, il a écrit un livre dénonçant cette pratique : « Ces 600 milliards qui manquent à la France. Enquête au cœur de l'évasion fiscale, »Le Seuil, 2012

Vous ne connaissez pas Antoine Deltour ?

Antoine Deltour, est l'auteur présumé d'une partie des fuites des accords secrets passés entre le cabinet de conseil Hypersustentatrices (PWC) pour le compte de 340 multinationales et l'administration luxembourgeoise (scandale dit du LuxLeaks) a été mis en examen début décembre par la justice luxembourgeoise pour « violation du secret des affaires ». PWC avait porté plainte dès juin 2012, suite à l'émission Cash Investigation, sur France 2. Mais ce sont en fait l'ensemble des révélations qui s'appuyaient sur 28.000 pages de documents obtenus par le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) qui ont déclenché le scandale des « tax rulings » ou rescrits fiscaux. Ces tax rulings sont des accords fiscaux résultant d'une transaction entre une multinationale et l'Etat Luxembourgeois où avec l'aide d'un cabinet ces entreprises obtiennent des conditions d'imposition qui feraient rêver n'importe quel contribuable. Ces cabinets sont au nombre de quatre (les « big four ») ce sont Deloitte, PWC, KPMG et Ernst & Young) et s'appuient sur un travail législatif comparatif et estimatif (en demandant à l'avance à un pays comment sa situation fiscale sera traitée,) pour mettre en concurrence les Etats de l' Union Européenne sur les avantages fiscaux qu'ils sont prêts à leur accorder.

Et donc Antoine Deltour est un de ceux qui sidérés par de tels procédés a copié ces données qui n'étaient pas spécialement protégées.

La plate forme paradis fiscaux et judiciaires (voir en fin d'article) souligne l'étonnant paradoxe selon lequel les entreprises peuvent impunément échapper à l'impôt et priver de ce fait les pays riches comme les pays en développement de centaines de milliards d'euros de recettes fiscales tandis que ceux qui les dénoncent, sont passibles de 5 ans de prison au Luxembourg et ne bénéficient d'aucune véritable protection. « Antoine Deltour a rendu un immense service à la communauté européenne en dévoilant l'ampleur de l'industrie de l'évasion fiscale luxembourgeoise et c'est lui qui est incriminé ! Quand les lois sont à ce point en décalage avec non seulement la morale mais surtout la logique, il est temps de les changer », s'indigne Lucie Wateringue, chargée de plaidoyer au CCFD-Terre Solidaire, coordinatrice de la Plate forme Paradis fiscaux et judiciaires.

« Tout ce que nous pouvons espérer, c'est que cette affaire nous permette d'avancer sur les deux tableaux : celui du combat pour plus d'harmonisation fiscale en Europe et celui sur la protection des lanceurs d'alerte. Mais Antoine Deltour ne doit pas en faire les frais ! » déclare Daniel Lebègue, président de Transparency International France.

Si vous souhaitez soutenir Antoine Deltour la Plate forme Paradis fiscaux et judiciaires a créé un site internet pour collecter les soutiens à Antoine Deltour : <https://support-antoine.org>

De son côté le journaliste belge Éric Walravens, dans son livre « Dumping fiscal . Enquête sur un chantage qui ruine nos États ? » dénonce non pas seulement le Luxembourg mais aussi l'Irlande, La Belgique, les Pays Bas ; il propose un tour d'horizon des dispositifs « attractifs » offerts par les pays européens aux grandes firmes : une véritable jungle de dérogations et de régimes d'exception, où le droit commun fiscal ne semble plus valoir que pour les « petits ».

Vous pouvez retrouver ses analyses sur son blog : <http://ndonne.blogspot.be/>.

Et nous allons terminer par Patrick Saurin. Vous ne connaissez pas Patrick Saurin ?

Alors là, vous êtes impardonnable parce que d'abord nous en avons parlé dans l'épisode n° 1 et qu'il est venu à Limoges invité par Attac 87 et le CAC 87 le 12 juin 2014 pour une conférence sur les fameux « prêts structurés » contractés par les collectivités territoriales et les hôpitaux publics auprès de Dexia et d'autres banques françaises.

C'est aussi lui qui est à l'origine avec ses collègues de SUD BPCE d'un petit livret très pédagogique sur les banques « Au service de quelles banques sommes-nous ? » à télécharger sur <http://www.sudbpce.com/2014/12/06/la-realite-des-banques/>.

Si nous parlons de lui de nouveau aujourd'hui, c'est parce qu'il a coordonné le rapport sur l'audit de la dette publique française que vous pouvez trouver sur le site du CAC national. Ce rapport montre que plus de la moitié (59 %) de la dette publique française est illégitime. C'est à dire que sur les 2000 milliards de la dette publique française actuelle, chiffre symbolique annoncé par l'INSEE le 30 septembre 2014, ce rapport montre que cette dette ne devrait être que de 900 milliards. Pourquoi ? C'est ce que nous verrons dans le dernier épisode de cette série de 3 articles.

Au travers de ces quelques exemples, nous voyons combien le courage et la probité de certains salariés sont indispensables, combien il est nécessaire qu'ils soient protégés, combien sont primordiaux les relais assurés par les médias (et le respect de la protection des sources des journalistes), combien sont précieux les prises de position des experts universitaires, chercheurs, essayistes) .D'autant que la justice est lente à se mettre en route et que le monde politique soumis aux différents intérêts et contradictions de la construction européenne (harmonisation fiscale) agit mollement, sans précipitation ou mieux fait semblant d'agir.

JPB

SOURCES : Médiapart grâce à son moteur de recherche

<http://www.transparency-france.org/index.php> qui a édité un guide pour les lanceurs d'alerte français.

<http://www.finance-watch.org/fr> et <http://www.stopparadisfiscaux.fr/>, deux collectifs dont Attac est membre.

Rejoignez Alternatiba Limousin !

En 2013 est né à Bayonne, à l'initiative de l'association Bizi ! Le 1er Alternatiba, village des alternatives citoyennes pour lutter contre les changements climatiques. Cette initiative s'inscrit dans la perspective de la COP 21 pour le climat qui se tiendra à Paris en décembre 2015.

L'initiative des Alternatiba a vocation à s'étendre à toute l'Europe. Une dizaine ont eu lieu en 2014 (Bordeaux, Nantes, Tahiti, Gonesse, Lille...) et plusieurs dizaines sont prévus en 2015...dont le Limousin ! Il s'agit de construire un « village » des alternatives existantes ou possibles dans notre région, en matière d'énergie, d'habitat, de transport, d'alimentation, etc ... bref de nouveaux modes de production et de consommation, pour lesquels les citoyens se prennent en main en vue de construire des sociétés soutenables, équitables, dans lesquelles l'être est plus important que l'avoir.

Il s'agit aussi de peser sur les négociations internationales de sorte que des engagements contraignants soient pris afin de limiter autant que faire se peut le réchauffement de la planète, car sans la pression citoyenne, il y a malheureusement peu à attendre des pouvoirs politiques et économiques qui nous gouvernent !

Plusieurs réunions ont eu lieu à Limoges et en Creuse afin de préparer « notre » Alternatiba, prévu le 13 septembre 2015 à Limoges. Des groupes de travail thématiques commencent à se mettre en place : alimentation, énergie, transport, mais aussi logistique, communication, mobilisation des jeunes, etc ... Notre prochaine réunion aura lieu mardi 13 janvier salle Blanqui 2 (derrière la mairie) à Limoges. Nous avons besoin de vous, venez nombreux participer à la création d'un événement mémorable !

Contact : martine.laplante87@gmail.com

Sommaire	Page	Sommaire	Page
Pas de " CENTER-BOUSES " en Creuse !	1	La Mine d'Or, la « pollution s'éveille »	5
Agriculture et traités de commerce et d'investissement (CETA - TAFTA)	3	<i>Quelques nouvelles du front de la finance mondialisée ! Episode n° 2</i>	6
		Rejoignez Alternatiba Limousin !	8
ENCARTS : Panier du militant	-	Bulletin d'adhésion	